

2024-97



DÉCISION DU MAIRE AUTORISANT LA SIGNATURE
D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT
École de musique du Bouscat / Opéra National de Bordeaux
Dans le cadre de La Nuit des Escaliers du 21 septembre 2024

Le Maire du BOUSCAT,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 28 mai 2020 confiant à Monsieur le Maire certaines attributions du Conseil Municipal,

Considérant la nécessité, dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, de signer une convention avec l'Opéra National de Bordeaux,

D É C I D E

Article 1er : Une convention de partenariat est signée avec l'Opéra National de Bordeaux dans le cadre de La Nuit des Escaliers le 16 septembre 2023.

Article 2 : Dans le cadre des Journées Européennes du patrimoine, le samedi 16/09/24, l'Opéra est à l'initiative d'une performance inédite, La Nuit des Escaliers, qui se déroulera de 18h à 21h dans plusieurs escaliers remarquables de Bordeaux. Pour mener à bien cette performance, l'Opéra a sollicité l'École de musique du Bouscat pour que celle-ci propose la mise en musique d'un escalier, dans le cadre de ce projet. L'école de musique du Bouscat proposera un moment musical avec ses élèves/étudiants /artistes, dit « la Prestation », dans deux escaliers, celui de l'Hôtel **Fenwick** (1 cours Xavier Arnoz) et celui de **la Maison des Avocats** (1 rue de Cursol).

Article 3 : Les dépenses seront inscrites au chapitre 011.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville du Bouscat, le 23/09/24

Le Maire,

Patrick BOBET